

Liste d'exclusion pour SOFIOUEST

Pour les activités de capital-développement et de capital-innovation :

Exclusions sectorielles

SOFIOUEST a établi une liste de secteurs, dans lesquels la société ne souhaite pas investir, en raison de leur caractère controversé et d'une gestion trop complexe des risques ESG au regard des moyens dont elle dispose. SOFIOUEST s'interdit d'investir en direct, dès lors que l'activité principale de l'entreprise (comme donneur d'ordre), et pour au moins 10% du chiffre d'affaires¹, concerne directement la production, la distribution ou la commercialisation des activités suivantes :

- L'armement
- L'alcool fort
- Le tabac
- Les jeux d'argent et de hasard
- La pornographie
- Les OGM
- L'extraction et l'exploitation du pétrole et du charbon
- L'huile de palme
- Le commerce de fourrures
- Les substances toxiques pour l'environnement et la santé humaine (telles que visées par le règlement européen REACH)
- La production et la distribution de médias racistes, anti-démocratiques et/ou néo-nazis

SOFIOUEST reste vigilant sur le cas des entreprises qui dépendent indirectement des secteurs ci-dessus (comme prestataire) pour une part significative de leur chiffre d'affaires.

SOFIOUEST a également établi une liste de secteurs sensibles. Tout investissement dans ces secteurs nécessite l'accord préalable et aux deux tiers du Conseil d'administration, après avis favorable du Comité de pilotage ESG. Ces secteurs sont les suivants :

- Le secteur du gaz
- Le secteur du nucléaire

¹ Pour l'extraction et la exploitation de charbon, ce seuil est abaissé à 0%.

Exclusions normatives

SOFIOUEST s'interdit également d'investir dans des entreprises dès lors que SOFIOUEST a connaissance de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance considérées comme illégales ou controversées, en s'appuyant sur la liste suivante :

Conditions de travail

Non-respect de la liberté d'association
Travail forcé ou infantile
Mise en danger de la vie/de la santé des salariés
Discrimination des salariés

Environnement

Pollution non réglementaire des sols, de l'air, de l'eau
Gestion controversée ou non réglementaire des déchets

Éthique commerciale

Corruption
Evasion fiscale & optimisation fiscale agressive
Blanchiment d'argent
Pratiques anticoncurrentielles
Accaparement des terres

Produits

Problèmes éthiques relatifs au développement du produit (tests sur animaux, manipulations génétiques,...)
Violation de la protection des données utilisateurs
Pratiques marketing et commerciales controversées (publicité mensongère, vente forcée...)

Pour les activités immobilières :

SOFIOUEST s'interdit également d'investir ou d'être actionnaire suite à un changement de locataire dans des projets immobiliers qui hébergent des activités correspondant aux exclusions sectorielles et normatives présentées ci-dessus.

Pour les fonds :

SOFIOUEST n'investira pas dans des fonds dont les listes d'exclusion sont considérées comme moins-disantes par rapport à celle de SOFIOUEST.

Cette politique d'exclusion s'applique à partir du 6 décembre 2021 sur tous les nouveaux investissements de SOFIOUEST. SOFIOUEST reste vigilant sur le portefeuille déjà constitué, où aucune violation majeure n'est observée.

Pour l'extraction et la l'exploitation de charbon, ce seuil est abaissé à 0%.